

LA QUESTION
DE LA
TENURE SEIGNEURIALE DU BAS-CANADA,
RAMENÉE A UNE QUESTION
DE
CRÉDIT FONCIER.

Parmi les nombreuses réformes politiques et commerciales, affectant les intérêts des habitants du Bas-Canada, il y en a peu qui offrent un intérêt aussi général, aussi important et aussi immédiat, que la réforme des anciens droits Seigneuriaux.

Tout le monde sent aujourd'hui la nécessité, de sortir au plutôt de ce régime Seigneurial, qui aggrave le passé, paralyse le présent et compromet l'avenir.

Cette réforme est d'autant plus urgente, que le temps, qui d'après un vieil adage "porte remède à tous maux" ne fait au contraire qu'aggraver celui-ci.

Maintes personnes ont déjà parlé et écrit sur ce sujet, énumérant des griefs, des abus, des obstacles au progrès général, dont cette tenure est une des principales causes, mais ces écrits pour la plupart, n'ont fait que mettre en relief les maux de ce système, tandis que d'autres n'étaient que des récriminations, excitant plutôt les passions, qu'éclairant la raison, pour arriver à la solution du problème de la Réforme des droits Seigneuriaux.

Les réflexions qui suivent font bon compte de toutes ces questions si souvent réitérées, et l'auteur n'ayant en vue que la partie principale, la plus importante du problème, celle qui a rapport au mode le plus facile et le plus pratique pour parvenir à l'abolition complète des droits Seigneuriaux, il n'a pas cru de-